



REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Séance du 25 Novembre 2021

Question n°17

**Autorisation de signature d'une convention d'adhésion à un groupement de commande de
sacs, de bioeaux et de divers équipements pour la collecte des biodéchets**

L'an deux mille vingt-et-un, le **25 Novembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 19 Novembre 2021.

14 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 3 étaient représentés et 5 avaient donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

Étaient présents : Jean-Luc ANDERHUEBER, Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Serge MARLOT Eric PARROT, Patrick MIESCH, Maurice COURTOIS, Emile EHRET, Sonia BISCHOFF, Henri STASCHE, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Michel GALMICHE, Yves TESTON.

Étaient représentés : Chantal LESOU pour Arnaud DOYEN, Jean-Baptiste REMOND pour Gilles GROSJEAN, Jacqueline UHLEN pour Jean-Marie BERLINGER

Avaient donné procuration : Maryse GARNICHET à Eric BOILLETOT, Benoît CORNU à Yves TESTON, Patrick CARDOT à François BRESSON, Manon FURTER à Hervé UHLEN, Denis KUNTZMANN à Henri STASCHE.

Étaient Excusés : Maxime BELTZUNG, Manon FURTER.

Étaient Absents : Patrick DEMOUGE, Alain FESSLER, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMAIN, Luc SENGLER.

Secrétaire de séance : Nathalie CASTELEIN

Nombre de membres		
Afférents au Comité	En exercice	Votants
29	29	22

Vote		
Pour	Contre	Abstention
22	0	0

Date de Convocation : 19 Novembre 2021

Date d'affichage : 2 Décembre 2021

DELIBERATION

Vu la délibération n°15 du 25 Novembre 2021 définissant le choix du scénario pour la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets,

Le SMICTOM de la Zone Sous-Vosgienne est adhérent du Réseau Compost + qui regroupe des collectivités engagées ou prêtes à s'engager dans la mise en œuvre d'une filière de collecte séparée des biodéchets ménagers.

L'association propose à l'ensemble des adhérents consommateurs de sacs et de housses 100% compostables, de bioseaux et de divers équipements pour la collecte des biodéchets (hors PAV), d'organiser un groupement de commande.

Pour acter l'organisation et l'engagement des participants, une convention a été établie et doit être signée par l'ensemble des collectivités intéressées.

Les membres du futur groupement seront liés pendant la durée du marché, c'est-à-dire que chaque collectivité peut entrer et sortir de la convention qu'à la signature d'un nouveau marché.

Il semble opportun de s'engager dans cette démarche afin de réaliser des économies d'échelles.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'autoriser le président à signer la convention de participation du SMICTOM de la Zone sous-Vosgienne à ce groupement de commande et tout document s'y afférant.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président
Patrick MIESCH



Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du
et de la publication le 2 Décembre 2021

30 Novembre 2021